

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-62 (2018) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE COMMERCIALE C-501-3 EN BORDURE SUD DE LA RUE MAIN AINSI QUE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-63 (2018) VISANT À AUTORISER LES RÉSIDENCES DE TOURISME DANS LA ZONE RC-613

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 6-1-62 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la zone à vocation commerciale numéro C-501-3».
- Premier projet de règlement numéro 6-1-63 (2018) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone RC-613».

Comme son titre l'indique, le premier projet de règlement numéro 6-1-62 (2018) a pour objet de créer la zone commerciale C-501-3, à même une partie de la zone C-501-1 (voir croquis ci-joint), dans le but de maximiser le rôle commercial de l'emplacement situé en bordure de la rue Main, du côté est de la rivière Coaticook, près du centre-ville. Le projet de règlement identifie également les usages commerciaux autorisés dans la zone C-501-3, soit les salles de spectacle, les bars, les clubs sociaux, les établissements de récréation intérieure, les bureaux, les commerces de services et de vente au détail, les établissements d'hébergement, les commerces de restauration ainsi que les usages commerciaux liés aux véhicules, sous certaines conditions.

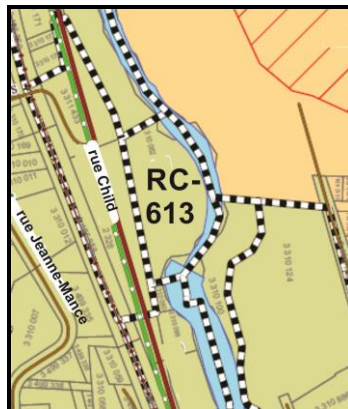


Délimitation des zones avant modification



Délimitation des zones après modification

Le premier projet de règlement numéro 6-1-63 (2018) a pour objet d'autoriser l'usage «Résidence de tourisme» dans la zone RC-613, laquelle correspond à l'emplacement de l'ancienne usine Belding-Corticelli.



Les dispositions contenues à ces projets de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

La séance de consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra **lundi, le 12 novembre 2018 à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Coaticook ce 17^e jour du mois d'octobre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras